

Plateforme de rénovation énergétique "Saintonge Habitat Energie"

Un service public de la performance énergétique

Mis en place par la Communauté de Communes de Gémозac et de la Saintonge Viticole, avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, la **Plateforme de Rénovation Énergétique "Saintonge Habitat Energie"** permet d'informer les citoyens de manière neutre et gratuite sur la rénovation énergétique des bâtiments, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est composé de spécialistes apportant des **réponses concrètes sur les énergies renouvelables, l'isolation, les aides financières, etc.**

Le CRER, une association technique de conseil



La Communauté de Communes de Gémозac et de la Saintonge Viticole s'appuie sur les compétences des **conseillers France Rénov' du CRER** (Centre Régional des Énergies Renouvelable), qui depuis 20 ans est engagé en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Association technique travaillant au service des professionnels, des collectivités et des particuliers, le CRER porte des missions d'intérêt général dans le domaine de la rénovation énergétique. Composé de 14 salariés, le CRER est les Deux-Sèvres.

Coordonnées :

CRER, 8 rue Jacques Cartier, Zone de Baussais 79260 LA CRECHE,
05 49 08 24 24 du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-17h30
espace-info-energie@crer.info,
<https://www.crer.info/>

Des rendez-vous d'information près de chez vous

Joignables tous les jours par téléphone, les conseillers France Rénov' vous reçoivent également lors de permanences locales pour un rendez-vous technique afin de faire avancer votre projet et répondre à vos questions.

Un accompagnement tout au long de votre projet

Dans le cas où vous souhaitez effectuer une rénovation globale performante de votre logement en résidence principale, vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement pré-travaux incluant une visite technique**. Pour plus de renseignements, contactez-nous !

Permanences

3ème lundi du mois

17 janvier - 21 février - 21 mars - 25 avril (en remplacement du lundi de Pâques) - **16 mai - 20 juin - 18 juillet - 8 août** (en remplacement du 15 août) - **19 septembre - 17 octobre 21 novembre - 19 décembre**

à la Communauté de Communes de Gémозac et de la Saintonge Viticole

32-34 Avenue de la Victoire

17260 GÉMOZAC